



# TRANSFORMEZ VOTRE EXPÉRIENCE EN DIPLÔME - 2018 -

Dispositif Académique de Validation / Rectorat de Rouen

25 rue de Fontenelle

76037 ROUEN cedex 1

Tel : 02.32.08.96.00

<http://www.ac-rouen.fr/dava/>

courriel : [dava@ac-rouen.fr](mailto:dava@ac-rouen.fr)



## DES MODALITÉS DIFFÉRENTES POUR UN MÊME DIPLÔME

### « Logique d'épreuves »

||| → La formation initiale

||| → La formation en alternance

||| → La formation continue

Examens Ponctuels Terminal,  
Contrôle en Cours de Formation

### « Logique de preuves »

||| → La Validation des Acquis de l'Expérience

Constitution d'un dossier



## LA V.A.E. : UN DROIT INDIVIDUEL inscrit dans le Code de l'Éducation et dans Le Code du Travail depuis 2002

Vous êtes : salarié, indépendant, bénévole, demandeur d'emploi  
(sauf candidats inscrits en **formation initiale, apprentissage ou formation  
continue**)

Vous avez au minimum **1** année d'expérience  
professionnelle :

- en continu ou en discontinu
- en rapport avec le diplôme visé

**Remarque: les périodes de formation en milieu professionnel  
peuvent être prises en compte dans le calcul de l'expérience après  
expertise du DAVA**



## POURQUOI S'ENGAGER DANS LA V.A.E. ?

- ➡ Vous voulez évoluer dans votre emploi
- ➡ Vous songez à une reconversion professionnelle
- ➡ Vous voulez raccourcir votre parcours de formation
- ➡ Vous avez décidé de reprendre vos études
- ➡ Pour vous présenter à un concours qui exige la possession d'un diplôme
- ➡ Vous souhaitez que votre expérience et vos compétences soient reconnues



## LE D.A.VA. = 700 DIPLÔMES OU TITRES ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau V

- C.A.P.
- B.E.P.
- M.C.

### Niveau IV

- B.P./ B.T.
- M.C
- B.M.A.
- Bac.Pro.
- D.E.M.E.

### Niveau III

- B.T.S.
- D.M.A.

### Niveau II ou plus

- D.E.E.S.
- D.E.E.T.S.
- D.E.C.E.S.F.
- DCG - DSCG

**Le candidat s'engage à ne déposer pour un même diplôme qu'une demande par année civile, dans une seule académie et pour une seule spécialité.**

**Le candidat s'engage également à ne pas déposer plus de trois demandes au cours de la même période pour des diplômes ou titres différents.**



# AUTRES CERTIFICATEURS Éducation Nationale

## VAE diplômes de l'enseignement supérieur

### Universités

Centre de formation continue  
17 rue Lavoisier  
76821 MONT SAINT AIGNAN

☎ 02 35 14 65 02

Courriel : [guy.dufraux@univ-rouen.fr](mailto:guy.dufraux@univ-rouen.fr)

Service formation continue  
25 rue Philippe Lebon - BP 1123  
76063 LE HAVRE CEDEX

☎ 02 32 74 44 48

Courriel : [pascale.poisnel@univ-lehavre.fr](mailto:pascale.poisnel@univ-lehavre.fr)

**C.N.A.M.** *Haute-Normandie*

24 bis rue Jacques Boutrolles  
(Place Colbert)

76130 MONT SAINT AIGNAN

☎ 02 32 76 95 18

Courriel : [vae@hautenormandie.cnam.fr](mailto:vae@hautenormandie.cnam.fr)

## LES AUTRES MINISTÈRES

**Le Ministère des Sports**

⇒ **D.R.J.S.C.S.**

**Le Ministère des Solidarités et de la Santé**

⇒ **ASP - Délégation Nationale VAE**

**Le Ministère du Travail**

⇒ **D.I.R.E.C.C.T.E.**

**Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

⇒ **D.R.A.A.F.**

**Le Ministère de la Culture**

⇒ **D.R.A.C.**

**Les autres certificateurs : Chambres consulaires, organismes privés...**



## LE CHOIX DE LA CERTIFICATION

Vous devez sélectionner le diplôme, titre ou certificat qui correspond le mieux à votre expérience professionnelle

- ➡ Les sites internet : [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- ➡ Les C.I.O., les GRETA
- ➡ **Les Points Relais Conseil en V.A.E.**



## LE CHOIX DU DIPLÔME ÉDUCATION NATIONALE

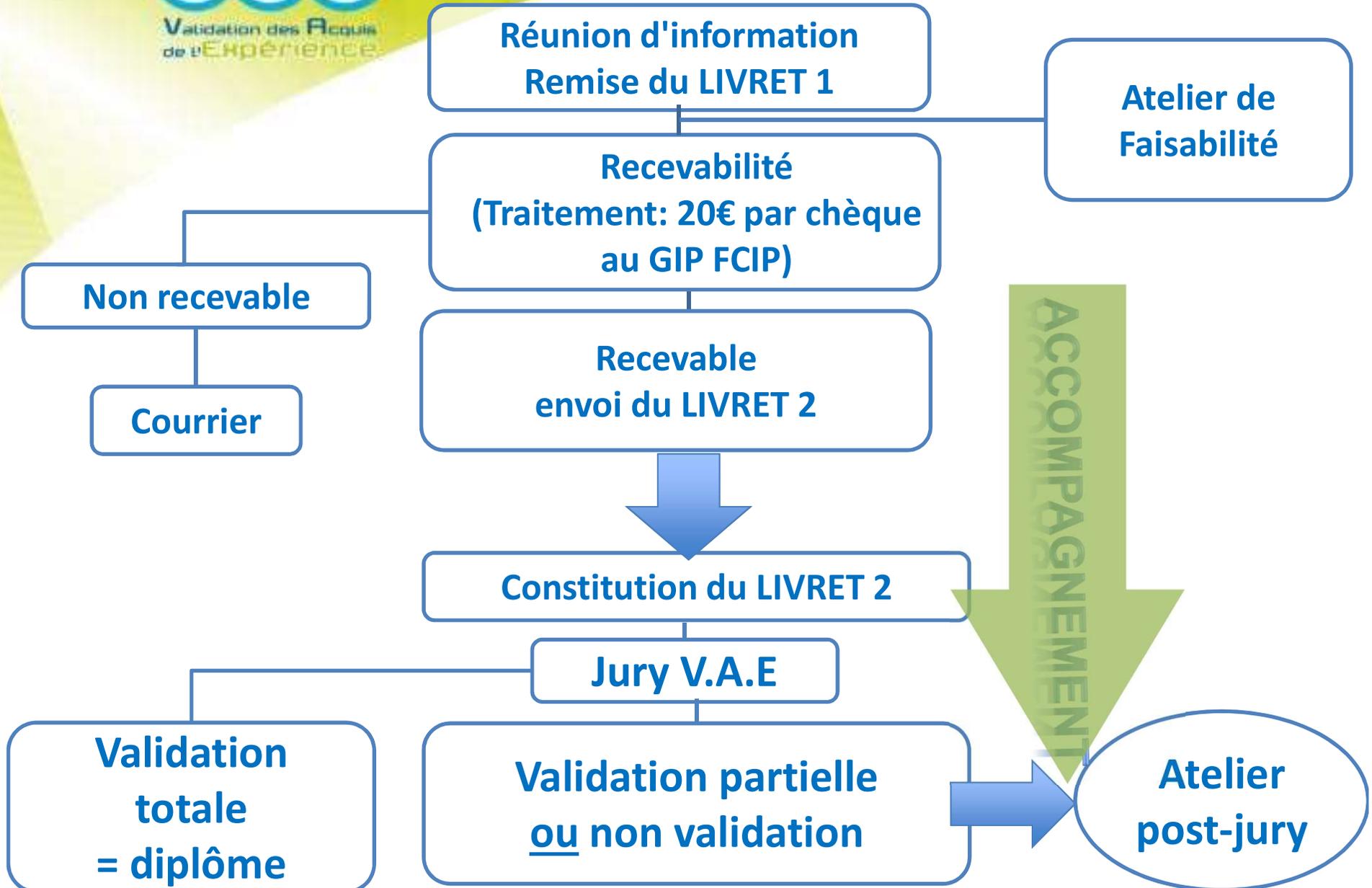
Dans le **R**éférentiel des **A**ctivités **P**rofessionnelles (R.A.P.),  
vous trouverez les éléments correspondants à vos activités

➡ [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)

➡ <http://www.siec.education.fr/votre-vae/diplomes-comptables-superieurs>



# LA V.A.E. AU D.A.VA.





## LA FAISABILITÉ ET LA RECEVABILITÉ

Pour obtenir votre recevabilité, il faut :

- Le livret 1 complété
- Le chèque de 20€ à l'ordre du GIP-FCIP
- Les documents suivants :
  - Photocopie de la pièce d'identité
  - Justificatifs de travail
    - Bulletin de salaire (décembre d'une année complète)
    - Attestation d'emploi
    - Certificat de travail (en complément)
  - Justificatifs de diplôme
  - Descriptif complet de vos activités et un CV (facultatif)





## LE LIVRET 2 = UN TRAVAIL DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE DES ACTIVITÉS

Vous y présenterez les éléments les plus pertinents de votre parcours pour obtenir la certification, en précisant :

- le contexte de travail (Parcours, Structure, Emploi)
- les situations de travail ou activités (4 au minimum),
  - les outils utilisés,
  - l'étendue de vos responsabilités,
  - les preuves (illustrations et documents),
  - les connaissances générales

*Le Livret ne comprend pas de questionnaire d'enseignement général :  
c'est au travers des activités professionnelles  
que le jury apprécie les savoirs associés.*





## FAITES-VOUS ACCOMPAGNER !

Pour au moins 3 bonnes raisons :

- Avoir accès tout au long de la démarche à des informations et conseils.
- Être guidé(e) dans la formalisation de votre expérience : sélection de preuves, organisation et rédaction du dossier.
- Être bien préparé(e) à l'entretien avec le jury.



## COMMENT FINANCER VOTRE ACCOMPAGNEMENT?

- Vous êtes demandeur d'emploi la Région Normandie vous finance intégralement.

Contactez Madame Allou Bradai / Mme Mickaëlle BONNIER au  
02.35.52.56.23.

ou par mail : [vae@normandie.fr](mailto:vae@normandie.fr)

- Vous êtes salarié contactez votre OPCACIF (ex: Fongecif, UNIFAF, ANFH) ou votre OPCA si vous souhaitez utiliser votre CPF.

Après l'obtention de votre dossier de financement, demandez un devis aux organismes accompagnateurs que vous avez sélectionnés.





## LE D.A.VA. = DEUX JURYS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME PAR AN

- ➡ Le jury de Printemps a lieu le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année  
Dépôt des Livrets 2 : mi-décembre de chaque année.
- ➡ Le jury d'Automne a lieu le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année  
Dépôt des Livrets 2 : mi-juillet de chaque année.
- ➡ Pour le D.E.E.S., le D.E.E.T.S. et le D.E.M.E. :  
Dépôt des Livrets 2 : mi-février Jury mars / avril  
Dépôt des Livrets 2 : mi-septembre : Jury nov. / déc.
- ➡ Pour les DCG et DSCG : dépôt + Jury Académique



## LE JURY V.A.E.

### Des enseignants et des Professionnels

Son rôle est de vérifier :

- les fonctions exercées par le candidat
- les compétences développées

**en relation avec le Référentiel du diplôme**

Le jury est là pour valoriser les acquis  
et non sanctionner des manques

Le jury plénier se prononce sur l'étendue de la validation:

Le candidat reçoit  
une notification  
de décision du jury





## EN CAS DE NON VALIDATION OU DE VALIDATION PARTIELLE



Redemander une V.A.E. en complétant le dossier avec des éléments nouveaux.



Passer les unités non obtenues à la session d'examen suivante avec ou sans formation complémentaire.

Selon les cas, le candidat a le choix de faire valoir ses dispenses sur les blocs de compétences obtenues.

# RÈGLEMENT D'EXAMEN C.A.P. «PETITE ENFANCE»

Domaines		Épreuves ponctuelles	Coefficient	
<b>Domaine Professionnel</b>	<b>UP1</b>	Prise en charge de l'enfant à domicile	4	Écrite et Pratique
	<b>UP2</b>	Accompagnement éducatif de l'enfant	5 <sup>(1)</sup>	Orale
	<b>UP3</b>	Techniques de services à l'utilisateur	4	Écrite et Pratique
<b>Domaines Généraux</b>	<b>UG1</b>	Français, Histoire-Géographie et Éducation civique	3	Orale
	<b>UG2</b>	Mathématiques et Sciences Physiques et Chimiques	2	Écrite
	<b>UG3</b>	Éducation physique et sportive		

(1) dont coefficient 1 pour l'Unité "Prévention Santé Environnement" (épreuve écrite)

